

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE
Opération diverse

LONGLAVILLE – Cœur de ville – Avenant n°2

P09OD40C006

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention passée avec la communauté de communes de l'Agglomération de Longwy (devenue communauté d'agglomération de Longwy) et la commune de Longlaville pour s'assurer la maîtrise de terrains,

Considérant le motif et la nature de la modification relative au rachat par la commune au plus tard le 30 juin 2018,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer, en tant que de besoin, l'avenant modificatif à la convention foncière susvisée.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 18 AVR. 2017

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER